

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

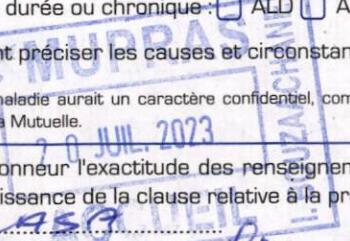
Autres

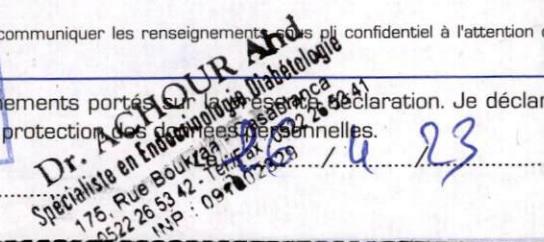
Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :	9600	Société :	
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom :		KHAIRAOUI Nes	
Date de naissance :		29 05 1952	
Adresse :		Atta	
Tél. :	0691978109	Total des frais engagés :	5456,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

	
Date de consultation :	20/04/2023
Nom et prénom du malade :	CHERIAOUI EL MEKNASSI Sofia
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même <input checked="" type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :	diabète + VTD
Affection longue durée ou chronique :	<input type="checkbox"/> ALD <input type="checkbox"/> ALC
Pathologie :	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sur un pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.	
Fait à :	casab
Signature de l'adhérent(e) :	



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dr. ACHOUR Abd
Spécialiste en Endocrinologie Diabétologie
176, Rue Boukraa Casablanca
Tél/Fax : 0522 26 53 41
INP : 091 02229

Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
300	C 2 T	300 Dr. ACHOUR Abd Spécialiste en Endocrinologie Diabétologie 176, Rue Boukraa - Casablanca Tél: 0522 26 53 42 - Tél/Fax: 0522 26 53 41 INP: 091 02229	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DU CROISAN, 3, Bd Sidi Abdellah Casablanca Tél: 05 22 22 02 61 05 22 22 00 03	26/4/23	5156.70

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B	MONTANTS DES SOINS
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur ACHOUR Ahd
Spécialiste en

ENDOCRINOLOGIE - DIABETOLOGIE

Obésité - Goître - Hormones

Ménopause - Cholestérol

INPE : 091092322

Casablanca 176, Rue Boukraâ - Tel/Fax: 0522 2653 41
Tél.: 0522 2653 42 - 0522 2653 43

الدكتورة عاشور عهد
إختصاصية في أمراض الغدد والسكري
السمنة - الهرمونات - الغدة الدرقية
سن اليأس

6/4/83

الدار البيضاء، في

Mme chakrawi El Hennani Sohia

28 جم 13

1) Di'ame' m'NGO

28 جم 8pmot ex

2) Gluco/urine (000)

134000 14pmot ex

3) Pression

14 G sur apé dîner

4) Surveillance G chaque joun

ni G reste 7/110 augmenter
la dose de Remeda de 20

tous le 5 jours jusqu'à arriver

100000 14 G sur apé dîner

5) Victo 39

110000 14 G sur apé dîner

جنب مستشفى مولاي يوسف (سيدي الصوفى سابقا) - الدار البيضاء

Résidence Houssam Jassim - 175, Rue Boukaâ - à côté de la résidence du Dr. Sidi Soufi

Tél.: 05 22 26 53 42 / 05 22 26 53 41 - الهاتف : E-mail: dr.achour80@hotmail.com

ACHOUR AHD
Endocrinologist - Diabetologist
Casablanca



6) D'acreforte
sauptours les 10 jours x 3ml

49,60

Dr. ACHOUR AHC
Spécialisé en Endocrinologie Diabétologie
175, Rue Boukrane Casablanca
Tél. 05 22 26 51 42

LOT 230003
EXP 01/2026
PPV 28.00DH

5156A0

78,30

5x3ml
Tresiba® FlexTouch®
100 unités/ml
Solution injectable en stylo prérempli
Insuline dégludéc
PPV : 1040,00 MAD



6 118001 121632

8-9569-73-250-2

SV
LAO
PHARMACIE DU CROISIER
3, Bd. Sour Jdid. Casablanca
Tél. 05 22 22 02 61
ICP. n° 159 74800003

LOT 230390
EXP 03/2026
PPV 28.00DH

78,30

Victoza®
6 mg/ml
Solution injectable
2 stylos pré-remplis 3 ml
PPV : 1193,00 DHS



6 118001 121403

8-9695-73-280-3

78,30

Victoza®
6 mg/ml
Solution injectable
2 stylos pré-remplis 3 ml
PPV : 1193,00 DHS



6 118001 121403

8-9695-73-280-3

LOT 230005
EXP 01/2026
PPV 28.00DH

LOT 230391
EXP 03/2026
PPV 28.00DH

LOT 230005
EXP 01/2026
PPV 28.00DH

LOT 230005
EXP 01/2026
PPV 28.00DH

LOT 230008
EXP 02/2026
PPV 28.00DH

Victoza®
6 mg/ml
Solution injectable
2 stylos pré-remplis 3 ml
PPV : 1193,00 DHS



6 118001 121403